



**Signature de la convention de partenariat  
EDF / Parc national des Pyrénées  
Mardi 15 décembre 2009 à 11h30.**

André Berdou, Président du Conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, et Gilles Perron, Directeur, accueilleront à la Maison du Parc national des Pyrénées de Tarbes, Christian Caussidery, Directeur du GEH Adour et Gaves, pour la signature de la convention de partenariat entre le Parc national des Pyrénées et EDF.

Le Parc national des Pyrénées a pour mission la préservation et la conservation du patrimoine naturel et culturel. Il a aussi pour vocation d'accueillir et éduquer à l'environnement tous types de publics, et promouvoir le développement patrimonial.

EDF partage ces mêmes valeurs et souhaite renouveler ses engagements auprès du Parc national des Pyrénées pour contribuer à la préservation concertée de ces espaces dans le cadre de ses activités d'exploitation et de maintenance de ses aménagements hydroélectriques.

Le renouvellement de la convention entre EDF et le Parc national des Pyrénées vise à renforcer les liens historiques nés bien avant les premières conventions signées entre les parties.

Il témoigne de la volonté de deux partenaires de conforter les liens indispensables à une meilleure compréhension et connaissance mutuelle ainsi qu'à l'équilibre entre les activités des deux entités.

La qualité du service, la disponibilité des agents, la proximité, les valeurs de service public et le développement durable développées par EDF sont des valeurs qui rejoignent les objectifs du Parc national des Pyrénées dans ses missions de protection et d'éducation à l'environnement.

La présente convention pose les principes de la collaboration d'EDF et du Parc national des Pyrénées dans le cadre des activités (*industrielles et protection de l'environnement*) des deux entités sur le territoire des deux zones du Parc national des Pyrénées

• **Travaux dans le cœur du Parc National des Pyrénées :**

EDF présentera au Directeur du Parc national des Pyrénées un dossier décrivant les travaux à réaliser, leur impact sur l'environnement et les mesures prises. Seul l'avis formel du Directeur du Parc national des Pyrénées, pris après avis du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, autorisera le début du dit chantier.

En amont, EDF et le Parc national des Pyrénées s'engagent à conduire une concertation permettant d'intégrer, pour chaque projet, l'ensemble des problématiques environnementales (*survolts hélicoptères, base-vie, possibilités de nettoyage, d'enlèvement de vestiges ou d'autres travaux à définir,...*).

- **Hélicoptages :**

Pour chaque survol en zone cœur, EDF transmettra au Parc national des Pyrénées les plans de vols mis en œuvre. Ils tiendront compte des contraintes environnementales cartographiées par le Parc National des Pyrénées. Le Directeur du Parc national des Pyrénées délivrera une autorisation de survol dans le cadre :

- des opérations de travaux programmés par EDF,
- des opérations de gestion régulière planifiées par EDF,
- des opérations urgentes réalisées par EDF.

- **Enlèvement des vestiges :**

Un recensement exhaustif des vestiges a été établi pour chacune des vallées du Parc national des Pyrénées.

EDF profitera des chantiers pour réduire l'impact des vestiges en concertation avec le Parc national des Pyrénées

- **Développement durable :**

EDF, au travers de ses délégations régionales apportera son expertise au Parc national des Pyrénées, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, des économies d'énergie.

- **Insertion et accueil de tous les publics :**

EDF et le Parc national des Pyrénées s'engagent dans la mise en œuvre d'une démarche de long terme auprès des populations locales, et notamment en faveur des personnes en situation d'insertion ou de handicap.

Au travers de projets tels que celui visant à rendre accessible à tous l'espace naturel montagnard du Val d'Azun, EDF et le Parc national des Pyrénées entendent contribuer au développement d'un tourisme durable et responsable, conciliant enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux.

## **A propos de EDF :**

Depuis les années 1950, EDF -1er producteur hydraulicien de l'Union Européenne- est implantée sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées et notamment dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Elle exploite un ensemble d'aménagements afin de produire de l'électricité à partir de la force de l'eau avec une exigence de sécurité des personnes et des biens.

Ces installations hydroélectriques, gérées par l'Unité de Production Sud-Ouest, s'intègrent dans l'environnement en fournissant une énergie propre et renouvelable sans émission de gaz à effet de serre. Soucieuse des enjeux environnementaux, liés à l'exploitation de ses aménagements, EDF est à l'écoute des différents acteurs de la région et cherche à privilégier la concertation locale.

Contact presse :

**Parc national des Pyrénées** : Marie Hervieu/Lydie Jouve, tél. 05 62 54 16 40,

e-mail : [pnp.hervieu@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.hervieu@espaces-naturels.fr)

Site web : [www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com)

**EDF** : Jean-Marie Meyer, tél. 05.62.97.70.21,

e-mail : [jean-marie.meyer@edf.fr](mailto:jean-marie.meyer@edf.fr)